

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 59 (1908)
Heft: 12

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Affaires de la Société.

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité permanent.

Séance du 5 décembre 1908, à Berne.

1. Le Comité permanent se constitue comme suit :

Vice-président : M. Enderlin.

Caissier : „ von Arx.

Secrétaire : „ Etter.

Suppléant : „ Müller.

Le président, M. Muret, a été désigné par l'assemblée générale de Sarnen.

2. M. Cadotsch, inspecteur forestier à Seewis, est nommé membre de la Société.

3. M. Enderlin est chargé de faire des propositions au Comité de la Société pour la protection des sites (Heimatschutz), en vue d'une action commune dans le domaine des forêts de réserve.

4. Les conclusions des rapports Biolley et Arnold, relatives au perfectionnement des agents forestiers, sont distribuées aux membres du Comité, afin de les étudier et de les discuter dans une prochaine séance.

Communiqué du secrétaire.



Communications.

Budget de l'Inspection fédérale des forêts pour l'exercice 1909.

Voici quelques chiffres de ce budget, qui nous intéressent plus particulièrement :

1. Traitements, indemnités de déplacement, frais de bureau, etc.	fr.	En 1909	En 1908
		54,700	53,800
2. Subsidés aux traitements et vacations du personnel forestier	„	350,000	320,000
3. Subventions en faveur de l'assurance	„	8,000	6,000
4. Examens relatifs au service forestier supérieur	„	4,000	5,000

Le crédit ouvert pour 1908 avait été élevé de 1000 francs, parce qu'on se proposait de faire donner, pendant le stage des candidats, l'enseignement pratique d'arpentage et de construction de routes, qui doit être organisé par les soins de l'Inspection fédérale des forêts. Cependant, après entente avec le Conseil de l'Ecole polytechnique et transitoirement jusqu'à la réorganisation de l'Ecole forestière, ces cours seront laissés à l'Ecole, qui ne devra les faire tenir que lorsque l'examen scientifique aura été subi avec succès. La direction de ces cours in-

combant désormais à l'Ecole, les frais qu'ils entraînent demeurent à la charge de cette dernière.

	En 1909	En 1908
5. Cours de science forestière. Pas de demande	fr. —	—
6. Cours pour le personnel forestier subalterne	" 9,000	9,000
7. Triangulation des ordres supérieurs	" 20,000	20,000
8. Triangulation de IV ^{me} ordre et vérification du levé des forêts	" 30,000	30,000
9. Subventions fédérales aux reboisements et travaux de défense	" 350,000	350,000
10. Subventions fédérales aux chemins et installations	" 60,000	45,000

Le crédit de 25,000 fr. ouvert précédemment sous cette rubrique ne suffisant plus pour payer toutes les subventions fédérales en faveur des projets dont les comptes avaient été présentés avant la fin de l'année, ce crédit avait déjà été porté à 45,000 fr. pour 1908.

A la fin d'août, les subsides fédéraux alloués, mais non encore payés, pour construction de chemins forestiers, s'élevaient déjà à 300,000 fr. Si l'on admet que tous les projets présentés soient exécutés dans l'espace de 3 ans, il faudrait prévoir un crédit annuel de 100,000 francs à la présente rubrique, sans compter que de nouveaux projets seront encore présentés d'ici à la fin de l'année, pour être examinés et, le cas échéant, subventionnés.

Le tableau ci-après démontre l'augmentation progressive des travaux effectués pour l'établissement de chemins forestiers :

Année	Nombre	Projets approuvés	Subsides fédéraux
		Devis Fr.	alloués Fr.
1903	3	40,300	6,925
1904	21	162,690	28,962
1905	23	239,887	45,084
1906	36	291,507	57,430
1907	64	986,631	190,262

Cette progression, qui s'accroît d'année en année et qui est d'autant plus remarquable que les subsides fédéraux sont relativement minimes (10—20 %) et que plusieurs cantons n'octroient pas de subventions pour ces travaux, démontre à l'évidence la haute importance qu'attachent les propriétaires de forêts, à l'établissement de réseaux rationnels de chemins forestiers destinés à faciliter l'exploitation et le transport des bois. De 1904 à fin août 1908, il a été dépensé 430,000 francs pour la construction de 53 chemins d'une longueur totale de 83 km ; c'est bien là une preuve de l'activité réjouissante déployée dans ce domaine.

Nous espérons que la somme de 60,000 fr. inscrite au budget de 1909 permettra de régler les subsides alloués pour la construction de

chemins forestiers, mais nous appelons dès à présent l'attention sur le fait que les subsides à payer dans les années subséquentes exigeront certainement une somme beaucoup plus élevée.

	En 1909	En 1908
11. Remaniement parcellaire des forêts privées	fr. 3,000	3,000
12. Subvention à la Société suisse des forestiers	„ 5,000	5,000
13. „ à la Fédération des gardes-forestiers suisses	„ 1,000	1,000
14. „ aux jardins alpins	„ 4,000	4,000
15. „ à l'Association internationale des botanistes	„ 1,000	1,000
16. „ au Musée alpin suisse	„ 500	500
17. Statistique forestière suisse	„ 6,500	4,000

Les travaux concernant la statistique forestière suisse se poursuivent régulièrement. Le dépouillement des matériaux relatifs au commerce suisse des bois à la frontière est terminé et pourra faire l'objet d'une publication dans le courant de l'année prochaine ; les frais en sont estimés à environ 2000 francs. On devrait publier aussi, la même année, les résultats de l'enquête sur les bois de service ; les frais de cette publication sont évalués à 500 francs. Il n'est guère possible de différer ces publications, qui sont prêtes à être livrées à l'impression, car tout retard en diminuerait la valeur ; mais, comme le crédit de 4000 francs ouvert à cet effet est absorbé en entier pour indemniser de leurs travaux M. le professeur Decoppet et ses aides, ainsi que pour l'acquisition des formulaires et du matériel de bureau nécessaires, nous devons demander que le crédit ci-dessus soit augmenté de 2500 francs pour les deux publications susmentionnées



Chronique forestière.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur fédéral ou cantonal. Se basant sur le résultat de l'examen d'Etat, partie pratique, le Département fédéral de l'Intérieur vient d'accorder le certificat d'éligibilité à :

- MM. Aubert, Frank, de St-Georges, Vaud ;
- Bovet, Ernest, de Fleurier, Neuchâtel ;
- Cadotsch, Antoine, de Savognino, Grisons ;
- Henggeler, Charles, d'Unterägeri, Zoug ;
- Monachon, François, de Peyres-Possens, Vaud ;
- von Orelli, Adolphe, de Zurich ;
- Schmid, Henri, de Richterswil, Zurich ;
- de Tribolet, Albert, de Neuchâtel.